



CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 23-291 – 5 décembre 2023

FINANCES LOCALES

Divers

Membres en exercice : 29

Quorum : 15

Présents : 22

Pouvoirs : 4

Votants : 26

Présents :

Dominique DELAMARRE - Philippe SALAÜN - Laurence BIENNE - Isabelle LEBOURDAIS - Jean-Philippe MEHU - Hermine TOFFOLETTI - Jean LEMOINE - Joël SIELLER - Jean-Marc JOUMIER - Nadine JOUAULT - Pascale THEZE - Sandrine THURET - Cédric BINET - Matthieu CHANEL - Sylvie LE LAY - Thierry PRESSARD - Michèle MOTEL - Patrick JUMEL - Bruno MARGOTTIN - Patricia AUGUIN - Quentin PILLET - Pierrick AUFRAY

Excusés :

Mathieu LUCAS MOUNIER - Anne GADBY - Catherine CHERIF - Julien DUBOIS - Audrey GROSHENY

Absents :

Françoise LEBRUN - François CHARMETEAU

Pouvoirs :

Mathieu LUCAS MOUNIER à Dominique DELAMARRE - Anne GADBY à Isabelle LEBOURDAIS - Julien DUBOIS à Laurence BIENNE - Audrey GROSHENY à Michèle MOTEL

Secrétaire de séance :

Jean LEMOINE

L'an deux mille vingt-trois, le cinq décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de GUICHEN s'est réuni salle du Conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique DELAMARRE, Maire, après avoir été convoqué le vingt-huit novembre deux mille vingt-trois, conformément aux articles L 2121-7, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Droits et redevances divers – Tarifs 2024

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances – Budgets, réunie le 27 novembre 2023,

Etant entendu l'exposé de Jean-Philippe MÉHU,

Il est proposé, pour l'année 2024, d'appliquer les tarifs suivants :

Nature des services ou des prestations	Prix au 01/01/2023	Prix au 01/01/2024
PHOTOCOPIES		
<u>pour personnes privées</u> (photocopieur Mairie)		
.format commercial	0,30 €	0,30 €
.double format	0,40 €	0,40 €
.recto-verso	prix doublé	prix doublé
<u>pour associations</u> (photocopieur Espace Galatée et Maison des associations)		
.carte de 50 photocopies A4	3,15 €	3,30 €
.carte de 100 photocopies A4	6,30 €	6,60 €
.photocopie sur papier couleur A4	0,20 €	0,30 €
.pour format A3 (tarif doublé)	0,40 €	0,40 €
COMMUNICATION DOCUMENTS ADMINISTRATIFS		
.photocopie A4	0,18 €	0,18 €
.dossier du PLU	136,40 €	136,40 €
.CD ROM	2,75 €	2,75 €
.tirage plan A0 Noir	0,90 €	0,90 €
.tirage plan A0 Couleur	3,75 €	3,75 €

CIRQUES (chapiteaux, arènes, gradins et spectacles de marionnettes)	0,56 €/m ² /jour d'occupation du domaine public	0,59 €/m ² /jour d'occupation du domaine public
FOURRIERE ANIMALE : forfait déplacement	32,05 €	38,00 €
TARIF DE REMPLACEMENT DE VAISSELLE		
.verre Normandie Arcoroc 23 cl	2,00 €	2,10 €
.verre Normandie Arcoroc 16,5 cl	2,00 €	2,10 €
.flûte Normandie Arcoroc 14,8 cl	2,00 €	2,10 €
.assiette Élégance blanche PL n° 3	5,30 €	5,60 €
.assiette Élégance blanche PL n° 6	4,10 €	4,30 €
.tasse à café 9,5 cl Élégance blanche	3,40 €	3,60 €
.soucoupe café Élégance blanche	3,00 €	3,15 €
.couteau table scie Express MP lame scie	2,00 €	2,10 €
.fourchette table Express MP lame scie	1,00 €	1,05 €
.cuillère café Echo standard 18/10	1,00 €	1,05 €
.cuillère table uni Echo	1,00 €	1,05 €
.bol	2,50 €	2,60 €
.pichet	13,00 €	13,65 €
.carafe	2,60 €	2,70 €
.corbeille	6,30 €	6,60 €
.plat inox	6,90 €	7,25 €
ETIQUETTE-ADRESSE ELECTEURS (pour la Préfecture)	0,07 €	0,07 €
MISE EN FOURRIERE D'UN VEHICULE	376,00 €	447,00 €
STATIONNEMENT AIRE CAMPINGS-CARS sécurisée pour 24h (hors taxe de séjour instituée par VHBC à ajouter au tarif indiqué)	11,50 €	12,00 €
FETE FORAINE		
.forfait semaine par famille comprenant l'eau - pour 1 semaine	30,00 €	31,50 €
.camion boutique, tel que confiserie, pêche aux canards, tirs à la carabine, loterie, etc. - pour 2 jours, prix au ml	3,00 €	3,15 €
.jeux ludiques, tels que waterpolo, trampoline, penalty, etc. - pour 2 jours, prix au m ²	0,60 €	0,63 €
.auto-tamponneuses - pour 2 jours, prix au m ²	0,65 €	0,68 €
.manèges enfants - pour 2 jours, prix au m ²	0,70 €	0,73 €
.manège à sensations fortes, tel que chenille, rotors, speed booster, top spin, etc. - pour 2 jours, prix au m ²	0,75 €	0,79 €


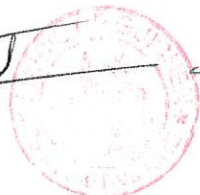

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Dominique DELAMARRE

Jean LEMOINE

POUR AMPLIATION
 CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
 compte tenu de la
 -Réception en Préfecture le 11/12/2023
 -Publication en ligne le 11/12/2023
 -Notification le
 Le Maire,




Dominique DELAMARRE

Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le

ID : 035-213501265-20231211-D_23_291-DE

CET ACTE PEUT ÊTRE CONTESTÉ

Les voies de recours	Les délais
<p>Devant le Maire . <i>Le recours gracieux</i></p> <p>Devant le Tribunal Administratif . <i>Le recours contentieux</i></p>	<p>Si le <i>recours gracieux</i> est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.</p> <p>Le <i>recours contentieux</i> doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site www.telerecours.fr.</p>

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le
ID : 035-213501265-20231211-D_23_291-DE